REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE SAINT AMOUR
COMMUNE DE VAL-SONNETTE



Arrêté de circulation

La Maire de Val-Sonnette,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ; Vu le code de la route :

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande en date du 3 novembre 2022 de l'entreprise Daniel MOQUET sise à COURLANS pour la réalisation d'enrobé noir à chaud au 4 rue des Vignets à Grusse - 39190 VAL-SONNETTE le 8 novembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Afin d'assurer les travaux, la circulation sera fermée rue des Vignets à Grusse – 39190 VAL-SONNETTE le 8 novembre 2022 de 7h30 à 12h00.

<u>Article 2</u>: l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance et le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, et le repliement en fin de travaux des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers, sont à la charge de l'entreprise Daniel MOQUET.

<u>Article 3</u>: A l'expiration du délai de la présente autorisation ou en cas de cessation de l'occupation pour quelque cause que ce soit, l'entreprise sera tenue de remettre à ses frais les lieux dans leur état primitif.

<u>Article 4</u> : Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 77 novembre 2022

a Maire Brigitte MONNET